GDS Picardie
L'action sanitaire ensemble

L'atout Sanitaire

La lettre d'information du GDS Picardie

Décembre 2023

Edito du Président

David DEMARCY,
Président du GDS Picardie

Chères éleveuses, chers éleveurs,

La météo de cette fin d'année imprévisible et arrosée a perturbé de nombreux travaux dans nos exploitations.

C'est de façon imprévisible aussi qu'une nouvelle maladie, la Maladie Hémorragique Epizootique a été détectée en France, dans les Pyrénées, en septembre. Cette maladie vectorielle transmise par des moucherons, les cullicoïdes, progresse sur le territoire national. Souhaitons que l'hiver s'installe avec une période d'inactivité vectorielle pour temporiser sa progression.

Ces sujets d'actualité ont animé nos réunions hivernales où vous avez été nombreux à répondre présents.

Dans ce contexte en évolution permanente, nous vous invitons fortement à vous former pour maîtriser les risques sanitaires de vos élevages et prendre soin de vos animaux.

Nous sommes actuellement dans une période clé : la campagne de prophylaxie. Elle permet de garantir le sanitaire de nos cheptels.
N'oublions pas que c'est à nous, éleveurs, de maîtriser la contention pour la sécurité de tous pendant ces actes réglementés.

Campagne de prophylaxie bovine 2023-2024

La campagne de prophylaxie se déroule du 01/11/2023 au 30/04/2024.

Tarifs de prophylaxie

	Département 02	Département 60	Département 80
Visite de prophylaxie	44,52€ HT	46,25€ HT	46,25€ HT
Déplacement	0,73€ HT/km*	0,67€ HT/km*	0,70€ HT/km*
Prise de sang	3,08€ HT	2,94€ HT	3,16€ HT
Acte vaccination IBR	1,40€ HT	1,34€ HT	1,50€ HT

*15 premiers kilomètres inclus dans le tarif de la visite

Tous les bovins présents sur le DAP (Document d'Accompagnement des Prélèvements) le jour de la prophylaxie doivent être prélevés.

Campagne de prophylaxie 2023-2024

GDS Picardie

Voici un récapitulatif des analyses obligatoires (IBR, Brucellose, Leucose, Varron, Tuberculose) ainsi que celles qui vous sont conseillées (Paratuberculose, Douve).

Attention : suite à la parution de l'arrêté ministériel du 05/11/2021, la **règlementation pour l'IBR évolue fortement**, notamment pour les éleveurs non indemnes !

Analyses obligatoires

Maladie	Eleveurs concernés	Animaux concernés
IBR	Dépistage allégé : Indemnes depuis plus de 3 ans (sauf élevages à risque sanitaire)	• Si effectif ≤ 40 bovins de 24 mois et plus : tous les bovins • Si effectif > 40 bovins de 24 mois et plus : 40 bovins **En analyses de mélange**
	Dépistage non allégé : Indemnes depuis moins de 3 ans	Tous les bovins de 24 mois et plus **en analyses de mélange**
	Non indemne	Tous les bovins de 12 mois et plus y compris 25 mâles **en analyses individuelles**
Brucellose	Allaitants	20% des animaux de 24 mois et plus
Leucose	Allaitants pour 20% des communes	20% des animaux de 24 mois et plus
Varron	Tirage aléatoire des élevages allaitants (cahier des charges VARRON) + élevages sous surveillance	20% des animaux de 24 mois et plus
Tuberculose	Elevages en lien épidémiologique avec un foyer (gestion par la DDPP)	>12 mois

Analyses réalisées sur le lait chez les éleveurs laitiers :

- IBR : deux fois par an pour les cheptels indemnes >3 ans et six fois par an pour les indemnes <3 ans
- Brucellose : une fois par an
- Leucose : une fois par an, pour 20% des communes du département

Attention, si vous arrêtez la production laitière, contactez le GDS pour connaître les interventions à réaliser sur votre troupeau.

Analyses conseillées

Maladie	Animaux concernés	Eleveurs concernés
Paratuberculose	> 24 mois, possible dès 18 mois	Eleveurs en plan de lutte Eleveurs en garantie de cheptel Dépistage volontaire
Douve	> 24 mois	Allaitants

Mieux vaut prévenir que guérir !

Les maladies d'élevage entrainent de lourdes pertes dans vos élevages :

- Des pertes économiques : allant des frais vétérinaires engendrés jusqu'à la mort d'un animal élevé et nourri pendant plusieurs années
- Des pertes de temps (… rarement comptabilisées dans les pertes économiques)

Et si parfois nous avons tendance à l'oublier, ces maladies ont également un impact non négligeable sur le moral de l'éleveur qui doit faire face à un problème sanitaire.

Dans l'optique de limiter ces conséquences le plus possible, le GDS Picardie propose aux adhérents des **visites diagnostic** et des **formations** dont l'objectif est de vous conseiller dans la mise en œuvre de pratiques visant à protéger votre élevage.

Si le terme « biosécurité » est parfois difficile à définir, il faut retenir que …

BIOSECURITE = PREVENTION DES MALADIES D'ELEVAGE et OPTIMISATION DE LA SANTE DE VOS ANIMAUX

La visite diagnostic « biosécurité »

Elle se destine aux éleveurs adhérents du GDS et a pour objectifs :

1. Faire un état des lieux des risques sur le cheptel
2. Redéfinir les bases de la biosécurité
3. Mettre en place des mesures visant à éviter l'introduction d'un agent pathogène, sa diffusion et son installation dans mon élevage et dans le cas où l'agent pathogène pénètre dans mon élevage, éviter qu'il n'en contamine d'autres !

Réalisée par une conseillère de votre GDS, cette visite est un véritable **état des lieux personnalisé sur vos pratiques dans votre élevage**.

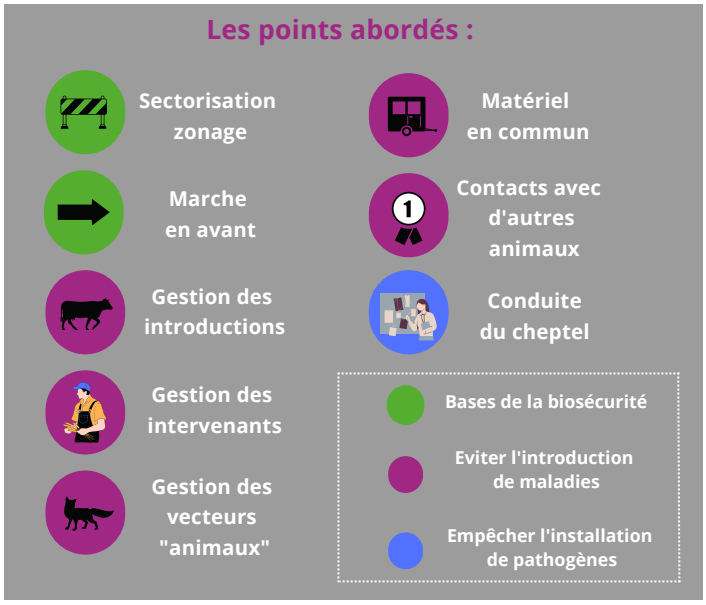

Le GDS Picardie propose aussi plusieurs formations sur des thèmes proches de vos problématiques terrain : **éleveur infirmier, santé du veau, je protège la santé de mon troupeau des maladies abortives, de la paratuberculose ou encore des maladies respiratoires**.

Organisées en partenariat avec les cliniques vétérinaires, ces formations ont lieu en salle et en ferme pour mettre en pratique les éléments théoriques vus en salle.

En 2023, trois formations ont été organisées en Picardie dont nous vous dévoilons quelques témoignages d'éleveurs :

« Je protège la santé de mon troupeau et la mienne contre les maladies abortives »

17 janvier 2023 à Doméliers avec la clinique HELIOVET de Crévecoeur-le-Grand (60)

« Manager la santé de mon troupeau de bovins laitiers »

07 et 13 novembre 2023 à Le Favril (59) avec la clinique de Maroilles (02)

“ Je me suis inscrit à la formation ainsi que ma salariée qui est chargée également du suivi du troupeau laitier pour approfondir nos connaissances sur la santé de la vache laitière. A la tête d'un troupeau de 280 VL et travaillant en équipe, je trouve très intéressant d'échanger sur ce sujet aussi bien avec le vétérinaire que le groupe d'éleveurs pour améliorer ou mettre en place de nouveaux protocoles. D'autre part, il est important d'avoir les bons réflexes pour détecter un animal malade mais aussi d'avoir les bons gestes pour effectuer les premiers soins, et de savoir à quel moment faire appel au vétérinaire. Cette formation nous a permis de faire un rappel sur les familles de médicaments par rapport aux pathologies.

Témoignage de Mr Moreau - GAEC DES HAYETTES

« Je protège la santé de mon troupeau contre la paratuberculose bovine »

07 novembre 2023 à Agenvillers avec la clinique de RUE (80)

“ J'ai participé à une formation biosécurité avec le GDS : Très bonne formation, bien expliquée avec des supports très explicites. En petit groupe, ce qui permet de faciliter les échanges entre éleveurs. Dommage que ceux-ci ne se déplacent pas plus à ce genre de réunions. ”

Témoignage de Mr Patte - GAEC DU CHEVAL BLANC

L'équipe du GDS Picardie tient à remercier à nouveau les éleveurs participants, les vétérinaires intervenants et les éleveurs ayant accueilli les formations. Ces derniers ont été récompensés par un lave-bottes qui les accompagnera dans leur démarche biosécurité.

Chaque éleveur qui a suivi une formation à la biosécurité ou qui a réalisé un diagnostic biosécurité se verra offrir un kit de 3 panneaux par la région des Hauts-de-France.

Depuis 2022, 36 éleveurs de Picardie ont été formés à la biosécurité. Si vous êtes intéressé par une formation ou une visite diagnostic biosécurité, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail ou par téléphone.

Site de l'Aisne
Pôle d'activité du Griffon
CS 10685
02007 Barenton-Bugny Cedex

Site de l'Oise
Rue Frère Gagne
BP 40463
60021 Beauvais Cedex

Site de la Somme
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3

Tél : 03 23 22 50 92 - Mail : gdspicardie@reseaugds.com - Site internet : www.gdshautsdefrance.fr

En partenariat avec les Conseils Départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme